

LA CHAUMIERE QUEBECOISE

par Pierre Rastoul*

Jusqu'à présent, les spécialistes qui ont étudié l'architecture traditionnelle du Québec ont pour la plupart considéré l'utilisation du chaume comme un phénomène marginal: s'ils acceptaient que ce matériau de couverture ait pu connaître une certaine popularité pour le recouvrement des dépendances agricoles, ils n'admettaient guère, par contre, que le chaume ait été autre chose qu'un accident de parcours dans le cas des maisons. Les recherches que nous poursuivons depuis près de trois ans sur ce sujet nous ont cependant révélé une toute autre image du phénomène. En effet, d'une part, il semble que le chaume, c'est-à-dire tout assemblage de tiges végétales utilisé pour le recouvrement d'une toiture, a connu une préférence marquée sur tous les autres matériaux de couverture pour ce qui est des dépendances agricoles, et ce, jusque vers le milieu ou la fin du XIX^e siècle au Québec; d'autre part, et ce sera là l'un des principaux propos de cette communication, il nous apparaît désormais presque certain que ce type de toitures a coiffé le comble de maisons rurales dans une proportion jusqu'ici insoupçonnée, puisque selon toute apparence, sa popularité dépassa même largement celle du bardeau pour les maisons de bois, au moins jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle.

1. Perspective ethno-historique: origine et utilisations

L'origine de cette utilisation du chaume, qui allait s'avérer si fréquente dans les habitations québécoises des XVII^e et XVIII^e siècles, ne semble rien devoir à l'Amérindien, bien que son emploi dans les habitations des autochtones ait été signalé au moment de l'arrivée des Européens en Amérique. En effet, dès 1558, le franciscain André Thevet consigne dans ses écrits la description de "certaines maisons, faites à la façon d'un demy cercle, en grandeur de vingt à trente pas, et dix de largeur, couvertes d'écorces d'arbres, les autres de ioncs marins".¹ Si ce témoignage est véridique, il pourrait s'agir d'une habitation du type "longue maison"

* Chercheur à la pige actuellement à l'emploi du Musée d'Archéologie de l'Est du Québec, Rivière-du-Loup, P.Q.

couverte de grandes herbes indigènes qui se retrouvent en abondance le long des principaux cours d'eau de nos régions; mais nous croyons que l'influence indigène à cet égard se soit limitée, tout au plus, au choix de certains matériaux locaux, telle l'herbe-à-lien, utilisés plus tard dans les habitations des colons.

Le colon qui débarque en Nouvelle-France apporte avec lui un riche héritage de traditions techniques séculaires, dont celles concernant l'utilisation du chaume pour les toitures ne sont certes pas les moindres. Bon nombre des provinces d'origine des colons français, notamment la Bretagne, la Normandie et le Poitou, faisaient un usage abondant au temps de la colonisation française des tiges végétales pour le recouvrement des maisons rurales. Il est par conséquent probable que ces traditions techniques aient été transplantées telles quelles en terre d'Amérique. Il ne semble pas, toutefois, comme l'ont affirmé plusieurs auteurs, que l'expérience du climat ou l'abondance des ressources ligneuses en Nouvelle-France aient entraîné l'abandon précoce de ce type de toitures, car on retrouve un trop grand nombre de témoignages de contemporains qui semblent indiquer tout-à-fait le contraire.

L'usage du chaume, à notre connaissance, est signalé pour la première fois en Nouvelle-France dans la relation de 1635 du jésuite Paul LeJeune, alors qu'il décrit ainsi l'établissement aménagé pour les missionnaires dans le fort des Trois-Rivières:

....notre maison en ce premier commencement n'estoit que quelques busches de bois iointes les vnes auprès des autres, enduites par les ouvertures d'vn peu de terre, et couvertes d'herbes; nous auions en tout douze pieds en carré pour la Chapelle et pour nostre demeure, attendant qu'vn bastiment de charpente qu'on dressoit fust acheué.²

Ce témoignage porte à croire que la maison couverte en chaume correspondait à un établissement temporaire, ce qui n'est sans doute pas très éloigné de la réalité comme nous le verrons plus avant. Mais les témoignages confirmant l'emploi du chaume pour couvrir les maisons se répètent périodiquement jusqu'au début du XIX^e siècle, mettant en doute l'hypothèse des établissements temporaires, d'une part, et d'autre part, celle qui a trait à l'abandon précoce du chaume pour les maisons. Il est vrai, néanmoins, que des colons

ont continué de s'établir en de nouveaux endroits jusqu'à une époque fort tardive de notre histoire, ce qui n'exclut pas, par le fait même, que les habitations couvertes en chaume aient de tous temps abrité des logements temporaires.

Quoi qu'il en soit, plusieurs facteurs militaient en faveur de l'emploi du chaume par les colons, autant pour les maisons temporaires que permanentes. En effet, l'habitant qui choisissait ce type de toitures réalisait à coup sûr une économie considérable de temps et d'argent, car la confection d'une toiture de chaume ne requérait pas nécessairement l'engagement d'artisans spécialisés, et de plus, les matériaux nécessaires à cet effet ne coûtaient strictement rien, étant disponibles en abondance dans l'environnement immédiat. Par ailleurs, et cela peut avoir été déterminant dans le cas des établissements temporaires, le recouvrement pouvait s'effectuer beaucoup plus rapidement qu'avec d'autres matériaux, surtout si l'on tient compte que les tiges végétales n'exigeaient aucun traitement préalable au recouvrement (exemple: sciage de la planche, fabrication du bardeau, etc.). Ce genre de toitures comportait également d'autres avantages qui ne sont guère négligeables, si l'on veut apprécier justement les motivations qui enjoignaient l'habitant à utiliser le chaume. Ainsi, entre autres, le chaume constitue l'un des matériaux de recouvrement les plus isothermes qui soient, qualité fort appréciable dans un climat comme le nôtre, et qui, en fait, lui a valu une popularité notable pour le recouvrement de bâtiments qui exigeaient une isolation maximale, tels les logements d'animaux, les laiteries et les glacières, pour ne rien dire des maisons.

On a souvent reproché à la toiture de chaume sa faible résistance aux intempéries de nos hivers pour justifier l'hypothèse de la disparition précoce de ce matériau dans le recouvrement des maisons québécoises; le géographe Pierre Deffontaines, pour l'un, expliquait ce qu'il présumait être un emploi des plus restreints du chaume au Québec par le fait que "les longs enneigements pourrissaient rapidement la paille et les gels et dégels successifs arrachaient les brindilles".³ Or il ne semble pas que ce présumé problème ait beaucoup préoccupé les utilisateurs de ces toitures, car ni les témoignages de contemporains, ni même les informations que nous avons recueillies par voie orale auprès des propriétaires actuels de bâtiments couverts en chaume, ne font état de cette détérioration hivernale des

toitures. Bien au contraire, la majorité de nos informateurs prétendent que la toiture couverte de chaume dure considérablement plus longtemps, moyennant un entretien régulier, que tout autre type de toiture, y compris celles de tôle. Il semblerait qu'une telle toiture, confectionnée par un couvreur consciencieux, peut durer près de vingt ans sans qu'il soit nécessaire d'y apporter de réparations importantes, et plus de cinquante ans avant qu'on ressente le besoin de la recouvrir à neuf.⁴

Toutefois, la toiture de chaume ne comporte évidemment pas que des avantages, sans quoi les maisons ainsi couvertes seraient peut-être encore familières dans le paysage québécois; il va sans dire que les inconvénients qui lui sont inhérents ont certes limité son extension sur notre territoire, tout au moins dans une certaine mesure. De tous les facteurs qui ont pu inhiber l'utilisation du chaume pour les toitures de maisons, tout au moins en Nouvelle-France, le risque d'incendie occupe sans doute la première place; en effet, l'obligation constante de chauffer les habitations durant une bonne partie de l'année augmentait considérablement le danger d'incendie dans une maison de chaume, et il en était de même lors des nombreux conflits auxquels la colonie se trouva mêlée, la toiture de chaume s'avérant une cible de choix pour un ennemi incendiaire. Le jésuite Charlevoix relate un incident de cet ordre survenu lors du premier quart du XVIII^e siècle: "...ils y brûlèrent en effet plusieurs maifons, qui n'étoient couvertes que de paille, & il fallut, pour empêcher que l'incendie ne gagnât plus loin, couvrir tout ce qui reftoit de peaux d'Ours & de Chevreuil, & faire de grands amas d'eau".⁵ Même en temps normal, par ailleurs, la présence d'âtres ou de poêles toujours allumés pour le chauffage ou la cuisson dans les maisons, exposait les habitants des maisons de chaume à voir leur toiture s'enflammer par la fuite d'étincelles.

Le danger était tel, et nul doute que l'expérience s'en répéta à plusieurs reprises, que les autorités n'hésitèrent pas à instaurer des mesures juridiques pour interdire les toitures de chaume dans les agglomérations de quelque importance, où la proximité des habitations aggravait les sinistres dus au feu. Il est probable que les premières ordonnances à cet effet furent proclamées durant la seconde moitié du XVII^e siècle, mais malheureusement, nous n'avons pu les retracer (il est possible que ces textes aient été détruits dans l'incendie du Palais de

l'Intendant à Québec en 1713); le seul texte juridique que nous possédions portant spécifiquement sur l'usage du chaume est l'ordonnance du 22 janvier 1722 de l'intendant Bégon,

...qui fait défenses à toutes personnes qui ont des emplacements sur lesquels ils feront bâtir ou qui rétabliront les couvertures des maisons qui sont dans le fort de la Pointe-aux-Trembles de Montréal de couvrir les dites maisons de chaume et d'y élever des cheminées de terre à peine contre les contrevenants de la démolition des dites cheminées et couvertures.⁶

De semblables mesures avaient fait l'objet, depuis déjà longtemps, d'interventions royales en Europe, et il n'est pas interdit de penser que ces règlements aient été étendus aux territoires coloniaux: dès l'an 1212, le roi d'Angleterre Jean sans Terre interdisait formellement l'usage du chaume dans la ville de Londres, allant jusqu'à prescrire des modifications pour les toitures déjà existantes,⁷ alors qu'en France, une interdiction royale du XVI^e siècle prohibait de telles toitures dans toutes les agglomérations du royaume.⁸ Par ailleurs, il semble que toutes les ordonnances instituant des mesures contre l'incendie en Nouvelle-France, dont celle de l'intendant Dupuy sur la construction des maisons en matériaux incombustibles,⁹ visaient implicitement l'utilisation d'un matériau comme le chaume; sans doute que les mesures antérieures avaient été respectées par la population, puisqu'on ne juge pas nécessaire de réitérer une défense formelle à l'égard du chaume.

La conséquence la plus évidente de ces mesures contre l'incendie fut de confiner le chaume, de même que les autres matériaux jugés plus combustibles tels le bardeau ou l'écorce, aux seules régions rurales où l'éloignement des habitations et la paix indienne semblent avoir amoindri, à tout le moins dans l'esprit des habitants, les risques d'incendie. C'est ainsi que, motivée par les avantages économiques, la confection facile et rapide ainsi que par les autres attraits de la toiture de chaume, une bonne partie des habitants ont quand même opté pour ce type de couverture pour leurs maisons. Si l'on en croit le voyageur Peter Kalm, qui parcourt la région montréalaise en 1750, nombre de maisons conservent encore à cette époque leur toiture de chaume: "Most of the farmhouses in this neighborhood are of stone, partly of the black limestone, and partly of other stones in the neighborhood. The roof is made of shingles or of straw."¹⁰ Environ dix

ans plus tard, M. de La Pause, dans un texte qui paraît s'appliquer plus largement à toute la colonie française, décrit ainsi les établissements ruraux des habitants du Canada:

Les bâtiments sont en bois et couverts avec du chaume. Les maisons sont pour la plus grande partie en bois aussy et couvertes de chaume ou de planches et les cheminées de terre ou de pierres.¹¹

Cet usage de couvrir les maisons rurales tantôt en chaume, tantôt en planches, paraît avoir persisté jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle, puisque le voyageur anglais Joseph Sansom, remontant le fleuve de Québec à Montréal vers 1820, remarque cette particularité au passage du Lac Saint Pierre:

Passing through the Lake, and among the woody Islands of St. Pierre, the weather being hazy, we almost lost sight of the main land; and when it again came in view, we were still tantalized with the perpetual repetition of house after house, or rather hut after hut (for the log hovels of the habitants, square hewn and neatly white-washed as they are, even to the roofs, which are clapboarded and sometimes thatched with a species of long grass, which grows on some of these islands, called l'herbe-au-lieu, or wild grass, are little bigger than huts,)...¹²

Il semble toutefois que l'utilisation du chaume pour le recouvrement des maisons a déjà commencé à régresser depuis l'époque de la conquête, puisque Sansom précise que l'occurrence de ces maisons est occasionnelle ("sometimes thatched").

Cette régression du chaume pourrait être due à de nombreux facteurs, mais nous sommes encore trop mal documentés sur cette période du XIX^e siècle pour nous risquer ici à la évaluer. Il se peut, en effet, que les mesures juridiques de protection contre l'incendie aient été étendues par les Britanniques aux régions rurales, ou encore, que des changements dans les conditions techno-économiques de l'habitant se soient implantés vers la fin du XVIII^e siècle: mais nous n'en savons rien. Une seule chose semble certaine: à partir du troisième quart du XIX^e siècle, il n'est plus mentionné nulle part que les maisons de cette époque étaient couvertes en chaume, bien que cela se produise encore fréquemment dans le cas des dépendances agricoles.

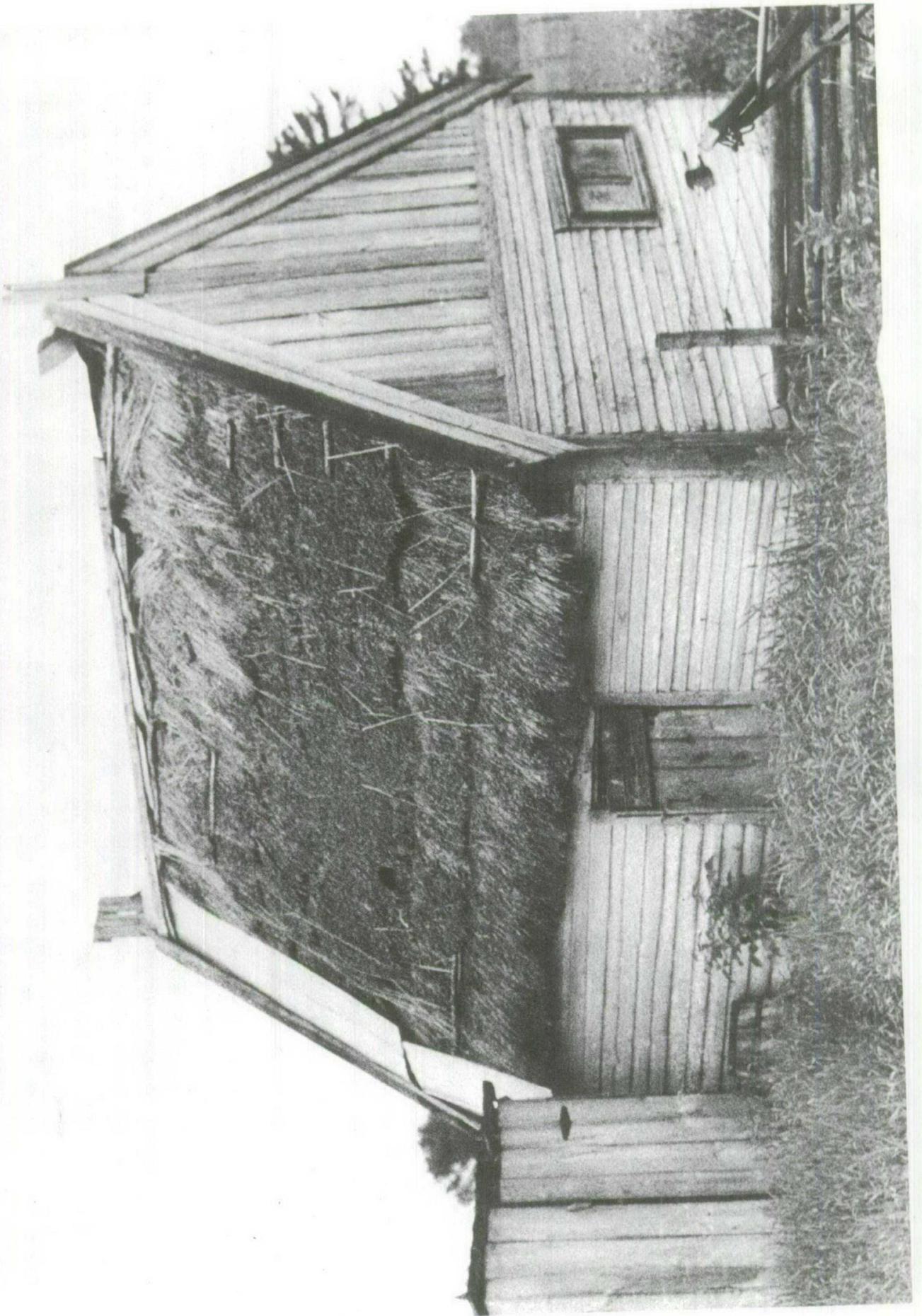


Illustration 1

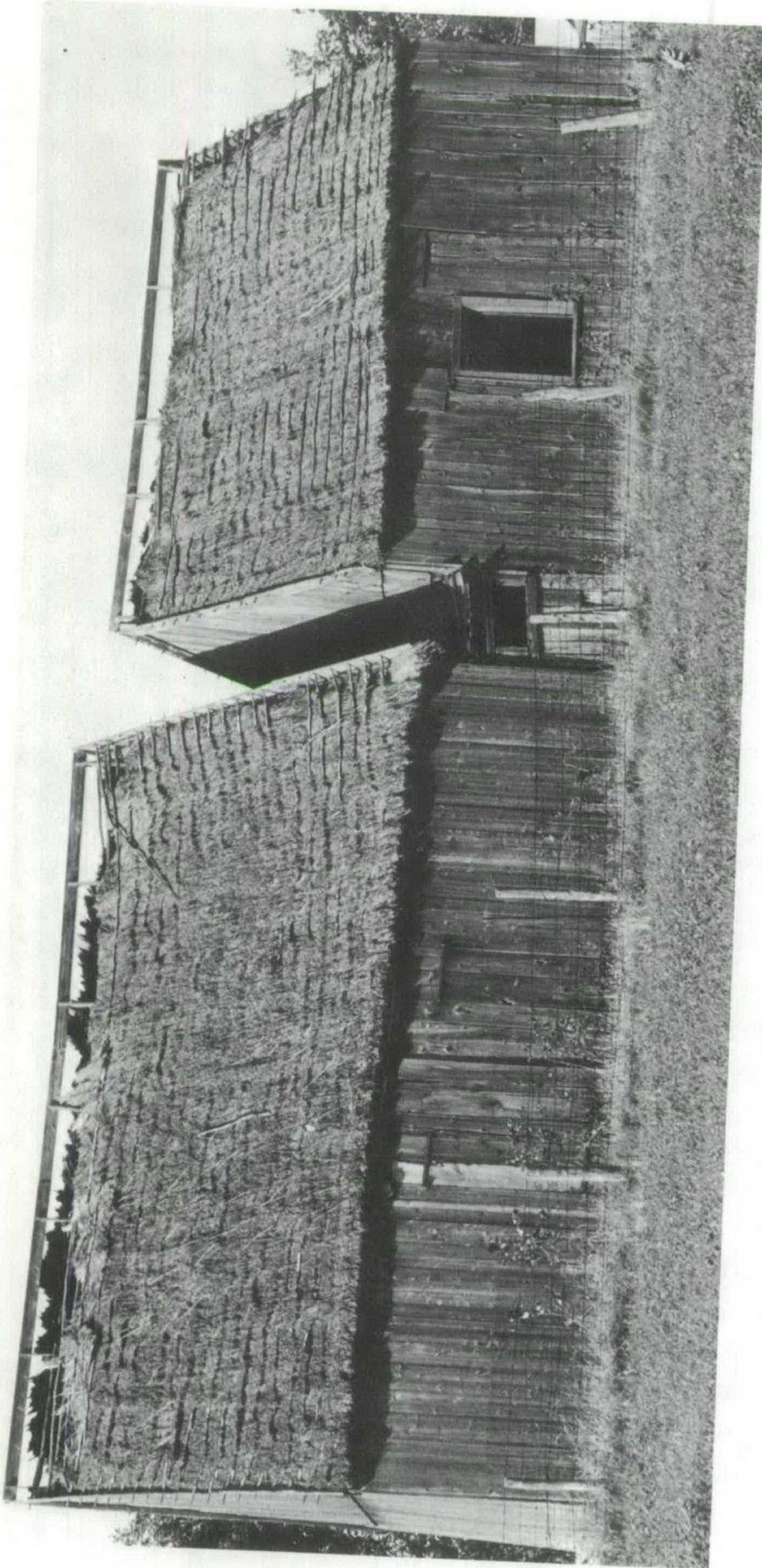


Illustration 2

1. Porcherie couverte en herbe-à-liens; par son revêtement extérieur, le matériau et le procédé technique utilisés pour sa toiture, ce bâtiment s'apparente à la description d'une maison observée à Berthier par l'un de nos informateurs vers 1925 (voir texte page 27). Photographié sur la ferme de M. Frédéric Berthiaume, Pointe-du-Lac, co. Saint-Maurice, août 1975; Source: P. Rastoul
2. Grange et remise connectées, Ferme de M. Maurice Desmarais, Saint-François-du-Lac, co. Yamaska; toiture en herbe-à-liens, couverte selon un procédé technique propre au comté de Yamaska, septembre 1975. Source: P. Rastoul

Quoi qu'il en soit, si l'on en croit nos informations orales, de telles maisons auraient survécu exceptionnellement à quelques endroits: l'une d'elles aurait été aperçue, par l'un des chaumiers que nous avons rencontrés, dans la région de Berthier vers 1925, tandis qu'une autre aurait été démolie vers 1945 à Yamachiche. Il est cependant difficile d'ajouter foi à ces témoignages, surtout compte tenu qu'il nous a été impossible de retracer la moindre photographie d'une maison couverte en chaume, malgré que les photographies de dépendances ainsi couvertes ne soient pas très rares.

J'en ai déjà vu des maisons couvertes en herbe. A la côte Balcer, dans le détour avant d'arriver au petit restaurant "La Rose" (Yamachiche): drette en face. Il y avait un phare là, drette en face, avant de descendre la petite côte. La maison de ce côté-là était couverte en herbe. Ça fait pas encore bien bien des années que ça a été défait: 25, 30 ans, quelque chose de même. Elle était couverte en herbe-à-liens: elle dépassait pareil, pis bien couvert, tout....

...J'en ai vue une autre dans Berthier, je sais pas à quelle place. J'étais jeune dans ce temps-là, et j'avais été par là. La maison était faite: des chassiss dans le pignon, des lucarnes. Elle était bien faite, couverte en herbe. Elle était faite quasiment comme une maison; au lieu d'être entourée en papier-brique, c'était en clap-board blanc, en déclin. Ils avaient blanchi ça, eux autres, pis la couverture en herbe. C'était beau!...¹³

Tous ces témoignages et ces hypothèses ne nous en apprennent pas bien long sur la configuration des maisons couvertes en chaume, et moins encore sur la condition des gens qui habitaient ces maisons. Et qui pis est, cette information n'offre aucun indice quant à l'importance relative du chaume par rapport aux autres matériaux de couverture. Pour pallier partiellement à ces lacunes, nous nous sommes livrés à un examen aussi minutieux que possible des données que pouvaient révéler les archives notariales au sujet de la maison de chaume. Evidemment, ce travail ne pouvait guère apporter d'éléments très concluants aux questions que nous nous posions, compte tenu de la nature même des actes notariés et des lacunes inhérentes à notre échantillonnage. Il reste, toutefois, que les indications assez précises que nous ont révélés ces documents à certains points de vue, n'ont pas manqué de nous étonner.

2. Les caractéristiques de la maison de chaume

Par les détails qu'elles contiennent quant aux matériaux, aux dimensions et aux modes de construction, les descriptions de maisons consignées dans les actes notariés peuvent s'avérer d'un grand intérêt lorsqu'on cherche à définir les caractéristiques de tel ou tel type d'habitations, en particulier celles couvertes en chaume. Ce genre de document présente également l'avantage de se répéter pour un nombre important de maisons, fixant par écrit dans un langage relativement uniforme les principales variantes de chacune. Il est dès lors possible, moyennant certaines réserves, de dégager d'un échantillonnage suffisant de telles descriptions quelques données statistiques, plus ou moins pertinentes sur le plan scientifique selon la représentativité de l'échantillonnage, sur un type d'habitation particulier.

Dans un domaine comme celui dont nous discutons ici, où la documentation disponible s'avère d'une pauvreté pour le moins décevante, cette approche des actes notariés peut suggérer nombre de faits qui demeureraient autrement ignorés; en ce sens, il nous est apparu justifiable dans le cas présent de tenter une expérience de cet ordre. On trouvera en annexe à cet article différents tableaux qui reproduisent numériquement les données que nous avons extraites d'un échantillonnage important d'actes notariés, regroupant les principaux aspects de la maison qu'on trouve consignés dans de tels documents. Evidemment, l'interprétation de cette information doit se faire avec beaucoup de discernement, car la véracité des conclusions qu'elle suggère dépend largement d'une estimation juste et objective des lacunes et des limites inhérentes à l'échantillonnage sur lequel se fondent nos données statistiques. Afin de nuancer adéquatement la représentativité de nos échantillonnages, il sera donc préférable de prendre connaissance des remarques qui accompagnent nos tableaux; c'est toujours avec ces réserves en tête que nous procéderons dans ce qui suit, à l'interprétation de nos données. Il va sans dire que nous ne considérons pas les échantillonnages à partir desquels nous avons travaillé comme étant suffisamment représentatifs de l'ensemble du phénomène, particulièrement si on l'aborde à l'échelle du territoire québécois en son entier. Il reste toutefois que l'écart important qui apparaît dans les chiffres entre les diverses

catégories, sans donner pour autant une image exacte de la réalité, reflètent à tout le moins certaines tendances qui pourraient, à notre avis, être tout à fait réelles. On observera, du reste, que ces tendances qui se dégagent de l'examen de nos données concordent singulièrement, pour l'essentiel, avec la plupart des témoignages dont nous avons fait état plus haut.

Notre premier tableau tente d'évaluer l'importance du chaume par rapport aux autres matériaux de couverture. Prise dans son ensemble, la période de la Nouvelle-France semble avoir connu une préférence marquée à l'endroit de la planche pour le recouvrement des toitures: en effet, plus des deux tiers des bâtiments de notre échantillonnage étaient couverts de planches "chevauchées" à déclin, "embouvetées", à "couvre-joint" ou assemblées d'autres manières. Il est possible que cet état de choses soit dû en grande partie aux avantages qui caractérisent ce matériau, et pour lesquels l'intendant Dupuy ne tarit pas d'éloges dans son ordonnance du 7 juin 1727:

...ces sortes de couvertures coûtent beaucoup moins que le bardeau, et durent bien davantage, elles sont d'un bois qui résiste aux étincelles qui sortent des cheminées, ce que ne fait pas le bardeau, qui se réduit en mousse, et joint à ce, ces planches couvrent exactement les maisons, et les défendent de la pluie, et de la poudrerie pendant les neiges, elles ont encore ces deux avantages, que dans les incendies particuliers ou généraux, on les peut faire sauter aisément à l'aide de la hache, et que quand on aura un jour l'usage de l'ardoise ou de la tuile, on pourra facilement, sans refaire les combles des maisons, clouer l'ardoise ou la tuile sur la première couche de planches embouvetées, qui sont les premières mises, en supprimant seulement celles de dessus, auxquelles on substituera l'ardoise et la tuile.¹⁴

On s'étonne ensuite de constater que le chaume occupe le second rang avec plus du quart des toitures de maisons de bois: sans doute que les facteurs dont nous avons parlé plus haut ont beaucoup contribué à cette popularité, et en particulier son faible coût. Il est d'ailleurs remarquable que la proportion des divers matériaux varie assez peu durant toute la période 1640-1760: à notre avis, la planche et le chaume caractérisaient peut-être deux niveaux distincts de l'échelle socio-économique qui prévalait

à cette époque dans la colonie. Nous verrons plus loin que certaines des caractéristiques les plus marquées de la maison de chaume n'infirmement guère cette hypothèse.

La proportion des toitures d'écorces, à son tour, s'explique d'elle-même si l'on considère le caractère éphémère d'une telle toiture, vraisemblablement réservée à des logements temporaires; cependant, il n'en va pas de même, de toute évidence, pour un matériau comme le bardeau. Il se peut fort bien, car nous n'entrevoions pas d'autres possibilités, que la faible occurrence du bardeau dans notre échantillonnage soit imputable au fait que nous n'y abordons que les maisons de bois: il est tout à fait probable que le bardeau, de même que d'autres matériaux de coût et de confection plus élaborés telles l'ardoise et la tôle, aient surtout coiffé les combles de maisons de pierre, étant donné leur coût plus considérable. En effet, le propriétaire d'une maison de pierre, lorsqu'on songe à quel point les ouvrages de maçonnerie pouvaient s'avérer onéreux en Nouvelle-France, disposait sans doute des ressources nécessaires pour faire recouvrir son habitation avec un matériau plus sophistiqué, et certes, plus prestigieux.

Quant aux dimensions des maisons couvertes en chaume, leur comparaison avec celles des maisons de bois en général suggère également des tendances du même ordre. Nous avons consigné dans notre deuxième tableau les dimensions de l'un et l'autre type de maisons en les échelonnant sommairement par ordre de grandeur: prenant pour repère la dimension du côté le plus long de chaque maison, nous avons constitué trois catégories, la première pour les maisons dont la plus grande dimension est inférieure à 20 pieds, la seconde pour celles de moins de 30 pieds, et enfin la dernière pour les habitations qui seraient supérieures à 30 pieds. Règle générale, on constate que la proportion de très petites maisons (-20 pieds), souvent décrites en ces termes dans les actes notariés, est nettement plus marquée dans le cas des maisons de chaume, près du tiers étant même inférieures à quinze pieds; de plus, il semble que cette proportion soit restée relativement stable tout au long du régime français, contrairement à la maison de bois qui, dans l'ensemble tend plutôt à augmenter ses dimensions à mesure que s'approche la conquête.

Le même phénomène s'observe, à la lumière de nos échantillonnages, pour ce qui est des matériaux qui composent les cheminées de ces maisons.

En effet, dans le cas des cheminées, la disproportion est encore plus flagrante que pour les dimensions des maisons. Alors que pour l'ensemble de la période, la maison de bois en général tend à préférer la cheminée de pierre, il semble que la maison couverte en chaume fait bon ménage avec les cheminées de terre ou de bousillage; ce qui explique peut-être que l'ordonnance de l'Intendant Bégon, citée plus haut, avait l'air de suggérer une telle possibilité de façon peu équivoque. Il est par ailleurs assez notable, lorsqu'on compare les deux volets de notre troisième tableau, que la maison de bois tend à éliminer progressivement les cheminées de terre au profit de celles de maçonnerie, tandis que pour sa part la maison de chaume conserve sensiblement la même proportion de l'un et l'autre matériaux.

Enfin, notre quatrième tableau aborde la question des modes de construction de la maison couverte en chaume, sans toutefois la comparer à la maison de bois; il nous est apparu qu'une telle comparaison n'aurait guère apporté d'éléments très intéressants, puisque chacun de ces types de maisons utilise les mêmes modes de construction à quelques différences près. La seule variante digne de mention réside dans le fait que le nombre de maisons de chaume construites de pieux ("pieux debout", "en terre" ou "pieux de travers") semble sensiblement plus important que dans les maisons de bois en général. Mais le principal intérêt de ce dernier tableau est qu'il souligne la rareté des constructions de pierre couvertes en chaume (1 sur 140); pour vérifier la justesse d'une telle disproportion, nous avons également consulté l'échantillonnage de maisons de pierre assemblé au Centre Documentaire en Civilisation Traditionnelle de l'Université de Québec à Trois-Rivières, pour finalement constater qu'aucune de ces maisons n'était couverte en chaume.

Nous aurions pu élaborer notre analyse des caractéristiques de la maison de chaume de façon plus détaillée, tant en illustrant chacun des aspects que nous avons abordés à l'aide de mentions plus spécifiques, qu'en examinant d'autres particularités de ces maisons, par exemple en ce qui a trait à leurs planchers, à l'aménagement de leur espace intérieur (cloisons), ou à d'autres égards. Il est fort possible que l'examen de ces autres caractères aurait confirmé plus encore les tendances que nous avons observées jusqu'ici. Mais, compte tenu des lacunes bien évidentes

de nos échantillonnages, et dans une certaine mesure, de notre méthodologie, nous avons jugé préférable de soumettre les hypothèses que suggèrent nos informations à la critique des intéressés avant de procéder plus loin dans cette démarche.

3. Conclusions provisoires

Pour résumer, l'image qui se dégage de l'analyse que nous venons de tenter est celle d'une maison de chaume de dimensions généralement assez petites, construite presque exclusivement de bois et munie trois fois sur quatre d'une cheminée de terre; elle occupe une part importante du paysage architectural de la Nouvelle-France sans céder sa place à mesure qu'augmente la population, à tout le moins jusqu'à l'époque de la conquête. De plus, il semblerait que les traits qui la caractérisent n'ont guère tendance à se modifier avec l'amélioration probable des conditions de vie des colons, après plus d'un siècle d'implantation en Nouvelle-France.

On en vient à se demander si, en fin de compte, cet adoucissement apparent de leur condition socio-économique que semblent connaître progressivement les propriétaires de maisons de bois durant le régime français, n'aurait pas tout bonnement négligé les habitants des maisons couvertes en chaume. La maison de chaume, en effet, ne paraît pas être un contexte de vie très confortable, l'espace vital y étant sensiblement réduit par rapport à la maison de bois en général, et de surcroît, elle semble correspondre par ses matériaux à une construction beaucoup plus vulnérable et éphémère que la moyenne des maisons de bois, pour ne rien dire des maisons de pierre. Les actes notariés la décrivent trop souvent comme "menaçant ruine", allant même jusqu'à négliger dans plusieurs cas d'en faire l'estimation "à cause de leur peu de valeur". Ne serait-on pas, avec ces différences marquées dans les qualités intrinsèques de chacun de ces types d'habitations, du chaume, du bois et de la pierre, en présence d'une forme de stratification socio-économique où l'utilisateur du chaume se retrouverait au bas de l'échelle sociale? Pourquoi, du reste, la maison n'aurait-elle pas, à cette époque, joué un rôle social et économique comparable à celui qu'elle exerce de nos jours en terme de prestige social?

Il y aurait tout lieu de le croire, car pour les paysans français, Bretons, Normands ou Auvergnats par exemple, la maison couverte en chaume

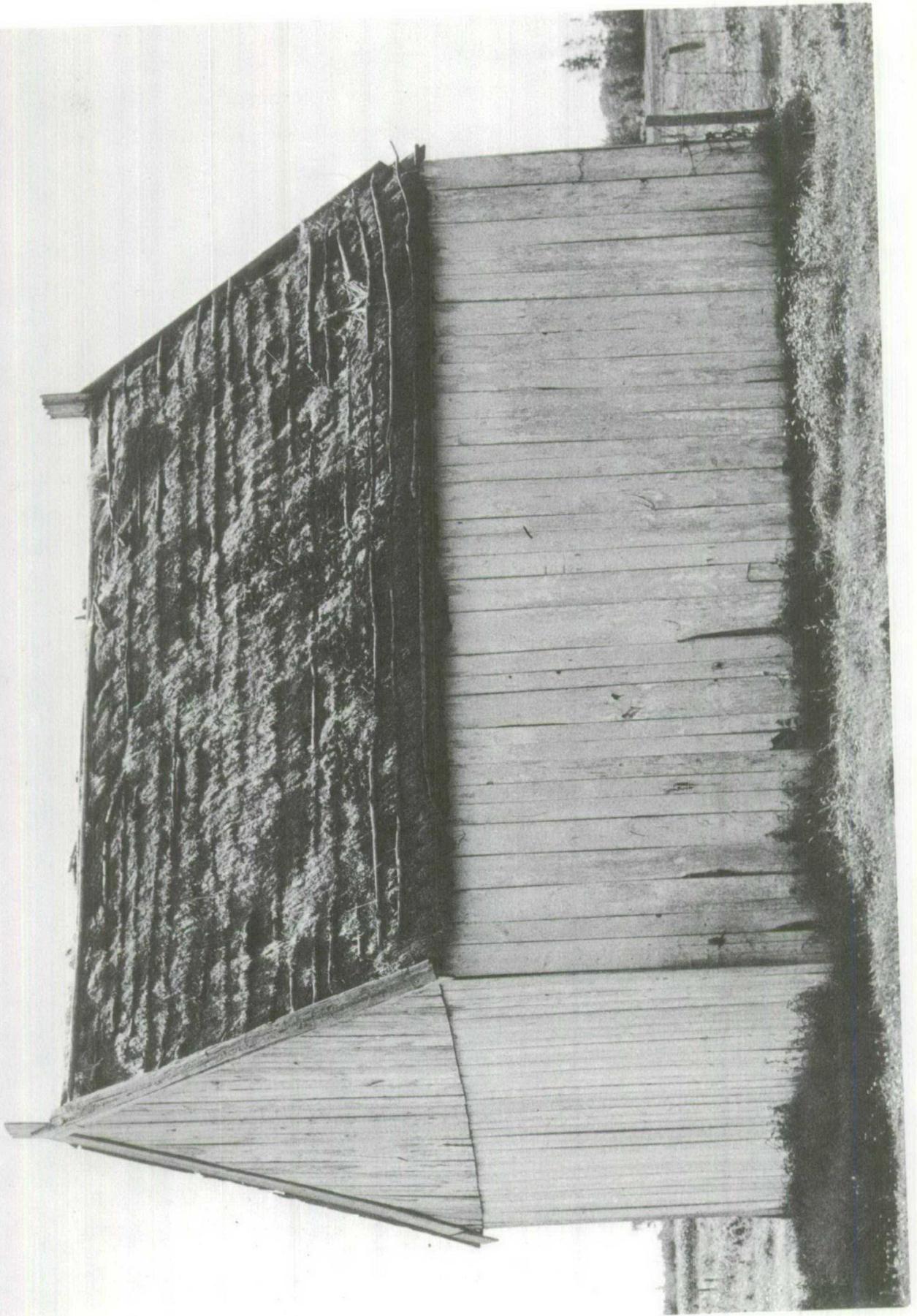


Illustration 3

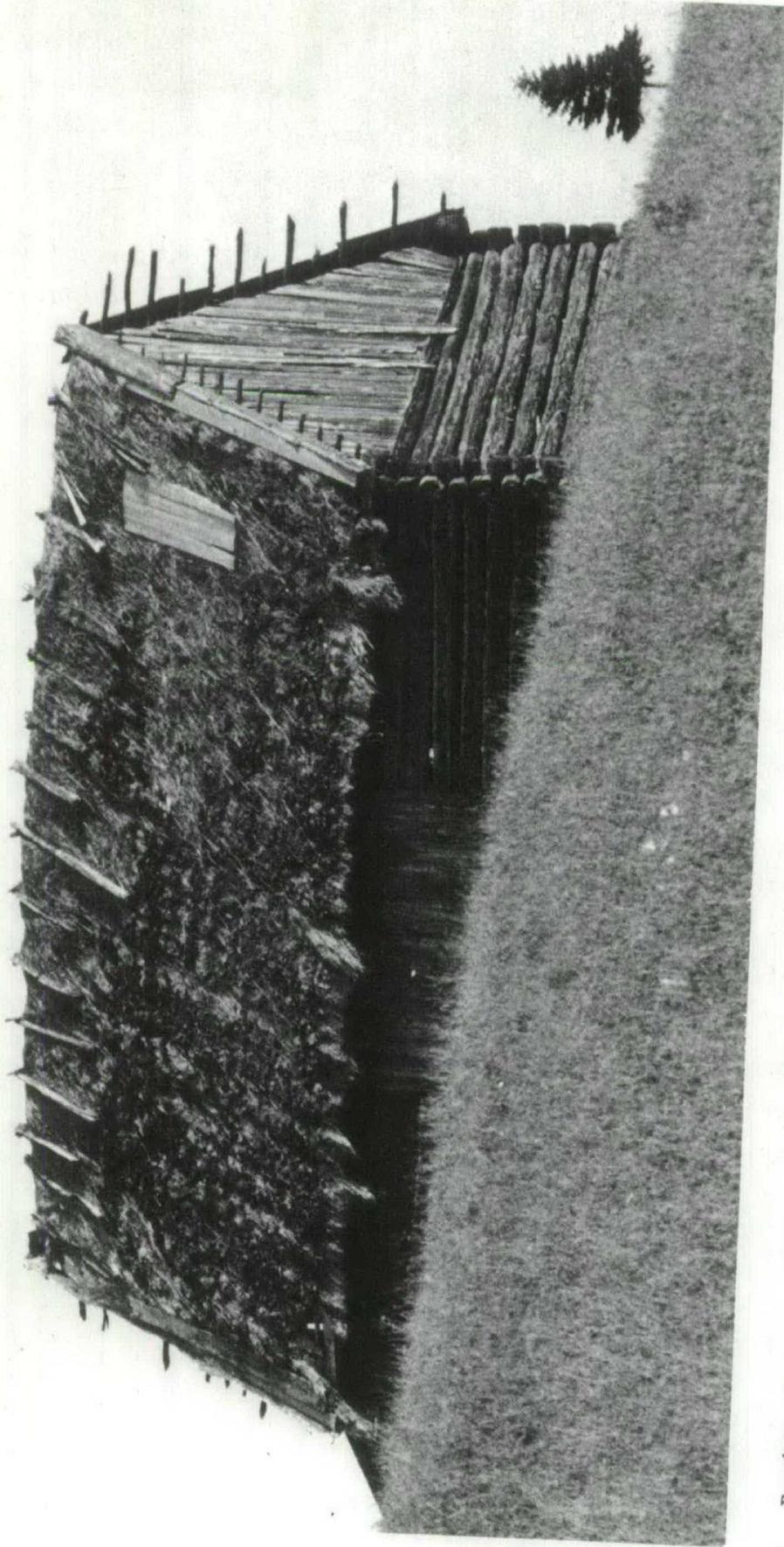


Illustration 4

3. Remise couverte en herbe-à-liens, Ferme de M. Gérard Gagné, Yamachiche, Co. Saint-Maurice; procédé technique propre au comté de Saint-Maurice, août 1975.
Source: P. Rastoul
4. Grange ou Remise couverte de paille de seigle, Ferme de Ernest Lajoie, Saint-Urbain, co. Charlevoix; contrairement aux toitures d'herbe-à-liens de la région du Lac Saint-Pierre, dans lesquelles le recouvrement est maintenu en place par un système de perches qui resserrent l'herbe entre elles, les toitures de paille de Charlevoix sont constituées d'un assemblage de petites javelles de pailles liées à la structure du toit. Noter aussi les différences qui apparaissent entre les divers bâtiments au niveau de l'enfâchage et des rives du toit aux murs pignons, juin 1975.
Source: P. Rastoul

parle le langage des mal nantis, au point que les maisons autrement couvertes sont parfois désignées sous le nom de "château".¹⁵ Nous avons d'ailleurs rencontré plusieurs propriétaires, lors de nos enquêtes orales, qui étaient d'avis qu'une toiture de chaume, "ça a l'air pauvre...", même sur le comble d'une dépendance agricole. Tout compte fait, il se peut bien que l'une des causes majeures de la disparition des maisons de chaume réside dans le caractère dégradant qu'ont affixé les mentalités québécoises à la toiture de chaume. Comme l'écrivait le géographe Marc-Aimé Guérin: "Avec l'enrichissement des colons est apparue la mode des matériaux dispendieux, mais élégants, orgueilleux: on voit de dix milles à la ronde un toit de tôle ou d'aluminium qui brille au soleil comme un diamant dans un écrin."¹⁶

Quoi qu'il en soit, il se peut également que la maison couverte en chaume ait été une solution privilégiée pour les premiers établissements des colons, une réponse temporaire au besoin de se loger en attendant que les journées bien remplies du défrichement et des autres travaux d'implantation dans un terroir vierge, leur laissent enfin le loisir de mieux pourvoir à leur confort. Il est bien difficile, en contexte québécois, de perdre de vue que les phénomènes de colonisation ont persisté jusqu'au début du XX^e siècle: il n'est pas impensable par conséquent, que la maison de chaume ait toujours constitué un logement temporaire, remplacé dès que l'occasion s'en présentait au bout de quelques années par une demeure plus spacieuse, plus permanente et plus...présentable.

Nous croyons, pour tout dire, que des questions comme celles que pose la maison de chaume au Québec méritent une attention particulière. Peut-être que les réponses qu'on leur trouverait contribueraient à faire de nos biens culturels tout autre chose que ces éléphants blancs pour touristes qu'on nous propose trop souvent.

ANNEX: TABLEAUX

Remarques préliminaires

1. Les tableaux # 1, 2A et 3A furent constitués à partir d'un échantillonnage de près de 1,400 descriptions de maisons de bois couvrant la période 1640-1760, qui proviennent du fonds assemblé au Centre Documentaire en Civilisation Traditionnelle de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Cet échantillonnage résulte du dépouillement systématique des greffes de notaires du régime français, lequel, cependant, n'est pas encore complété; il est bon de noter, par conséquent, qu'il privilégie sensiblement la région de Montréal, où le dépouillement est achevé. Quant à la région de Québec (i.e.: zone d'exercice des notaires dont le greffe est déposé dans cette ville), précisons que seul le XVII^e siècle est complet à ce jour.
2. Les tableaux # 2B, 3B et 4 furent constitués à partir d'un autre échantillonnage, regroupant un total de 149 mentions de maisons couvertes en chaume, couvrant principalement la période 1640-1760, plus quelques mentions entre 1761 et 1805. Si le nombre de maisons couvertes en chaume diffère du premier échantillonnage, c'est parce que nous avons ajouté aux mentions comprises dans le fonds du C.D.C.T. plusieurs mentions assemblées au hasard de la cueillette dans d'autres régions que celles couvertes par le dépouillement effectué au C.D.C.T. Il s'ensuit, par conséquent, que cet échantillonnage s'applique moins spécifiquement à la région de Montréal.
3. Les deux échantillonnages couvrent principalement des zones rurales, sauf peut-être pour le XVII^e siècle, car nous n'avons pas jugé à propos d'y inclure les zones urbaines: l'existence de mesures juridiques contre le chaume dans les villes, et dans une moindre mesure contre les constructions de bois, aurait vraisemblablement biaisé la valeur comparative de nos échantillonnages.
4. Dans chacun des échantillonnages, plusieurs descriptions sont incomplètes, en ce sens qu'elles omettent souvent de spécifier certaines particularités. Ainsi, par exemple, sur 1,400 mentions consultées pour les maisons de bois, 371 seulement précisent les matériaux des couvertures, alors que seules 337 mentions spécifient les dimensions; il est à noter, par ailleurs, que les mentions incluant les matériaux de couvertures ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui précisent les dimensions ou les matériaux des cheminées. Ce sont là des lacunes inhérentes à la nature même des actes notariés, et que de toute évidence, il nous était impossible de compenser.
5. Enfin, il est bien évident que ces données ne s'appliquent qu'aux maisons de bois ou à celles couvertes en chaume. Si nous avons considéré les maisons de pierre, il est certain que les proportions respectives de chaque particularité, notamment en ce qui a trait aux matériaux des couvertures ou des cheminées, auraient été considérablement différentes. Une maison de pierre, pour ne citer qu'un exemple, aurait forcément été dotée d'une cheminée de pierre, à moins peut-être qu'il ne s'agisse d'une cheminée centrale.

TABLEAU # 1

Maisons de bois en Nouvelle-France: matériaux de couverture

A. Perspective diachronique

- Planches	252 mentions	=	67.9%
- Chaume	95 mentions	=	25.6%
- Ecorces	14 mentions	=	3.8%
- Bardeau	10 mentions	=	2.7%
- Autres	aucune mention		

Total des mentions: 371

B. Perspective synchronique

	CHAUME	PLANCHES	ECORCES	BARDEAU	TOTAL
1640-1685	11 (19%)	40 (69%)	4 (6.9%)	3 (5.1%)	= 58
1686-1710	13 (24.1%)	35 (64.8%)	0	6 (11.1%)	= 54
1711-1735	22 (27.2%)	52 (64.2%)	6 (7.4%)	1 (1.2%)	= 81
1736-1760	49 (27.6%)	125 (70.2%)	4 (2.2%)	0	= 178

Total des mentions.....371

TABLEAU # 2

Dimensions des maisons en Nouvelle-France

A. Maisons de bois en général

	- 20 pds	- 30 pds	+ 30 pds	TOTAL
1640-1685	37 (53.6%)	24 (34.8%)	8 (11.6%)	69
1686-1710	33 (39.3%)	35 (41.7%)	16 (19%)	84
1711-1735	15 (28.3%)	27 (51%)	11 (20.7%)	53
1736-1760	50 (38.1%)	72 (55%)	9 (6.9%)	131
TOTAL	135 (40.1%)	158 (46.8%)	44 (13.1%)	337

(Suite du Tableau #2)

B. Maisons couvertes en chaume

	- 20 pds [*]	- 30 pds ^{**}	+ 30 pds	TOTAL
1640-1685	3 + 8 (73.5%)	4 + 0 (26.5%)	0	15
1686-1710	4 + 6 (62.5%)	5 + 0 (31.25%)	1 (6.25%)	16
1711-1735	5 + 9 (73.7%)	1 + 3 (21.1%)	1 (5.2%)	19
1736-1760	14 + 9 (67.6%)	4 + 5 (26.5%)	2 (5.9%)	34
post-1760	1 + 4 (50%)	2 + 1 (30%)	2 (20%)	10
TOTAL	27 + 36 (67%)	16 + 9 (26.6%)	6 (6.4%)	94

* Les chiffres de cette colonne figurent sous la forme d'une somme de deux chiffres: le premier indique les maisons de moins de 15 pieds, et le second celles de moins de 20 pieds.

** Le premier chiffre de la somme indique les maisons de moins de 25 pieds, et le second celles de moins de 30 pieds.

TABLEAU # 3

Matériaux des cheminées en Nouvelle-FranceA. Maisons de bois en général^{*}

	TERRE OU BOUSILLAGE	PIERRE	TOTAL
1640-1685	14 (61%)	9 (39%)	23
1686-1710	21 (51.2%)	20 (48.8%)	41
1711-1735	18 (34%)	35 (66%)	53
1736-1760	49 (31.4%)	107 (68.6%)	156
TOTAL	102 (37.4%)	171 (62.6%)	273

* Les mentions de la période post-1760 n'ont pas été incluses dans le calcul de la moyenne pour les cheminées de terre.

(Suite du Tableau #3)

B. Maisons couvertes en chaume

	TERRE OU BOUSILLAGE	PIERRE	INDETERMINE	TOTAL
1640-1685	5 (72%)	1 (14%)	1 (14%)	7
1686-1710	5 (62.5%)	1 (12.5%)	2 (25%)	8
1711-1735	11 (78.5%)	3 (21.5%)	0	14
1736-1760	42 (75%)	14 (25%)	0	56
post-1760	4 (100%)	0	0	4
TOTAL	67 (75.3%)	19 (21.4%)	3 (3.3%)	89

TABLEAU # 4

Maisons couvertes en chaume: modes de construction

	PIEUX	PIECES	A COULISSE	PIERRE	BOIS DIVERS	TOTAL
1640-1685	3	10	6	0	1	20
1686-1710	5	10	3	0	0	18
1711-1735	14	13	2	0	0	29
1736-1760	27	30	6	0	2	65
post-1760	0	6	1	1	0	8
TOTAL	49	69	18	1	3	140

NOTES

1. André Thevet, Les Singularitez de la France Antarctique (1558), réédition, (Paris 1878) p.145.
2. Les Relations des Jésuites, relation de 1635 du père Paul LeJeune, (Montréal 1972) I, chap. I, p.6.
3. Pierre Deffontaines, L'homme et l'hiver au Canada (Paris 1957) p.59.
4. On trouvera dans notre rapport (en collaboration avec R.L. Séguin, J. Thivierge et E. Tremblay) sur "L'Utilisation du Chaume au Québec", déposé en 1975 à l'Inventaire des Biens Culturels du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, la transcription intégrale des entrevues que nous avons menées auprès de sept chaumiers de la région du Lac Saint Pierre; toutes les informations orales dont nous faisons état ici proviennent de ces entrevues.
5. Pierre F.X. de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France (Paris 1744) II, p.370.
6. Michel Bégon, "Ordonnance qui fait défenses...", 22 janvier 1722 dans Pierre-Georges Roy, Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France (Beauceville 1919) I, p.216.
7. Norman Davey, A History of Building Materials (London 1965) chap. 7, p.58.
8. Jacques Fréal et Françoise Quérue, Maisons de Bretagne, coll. "L'Inventaire régional" (Paris 1973) p.23.
9. Claude-Thomas Dupuy, "Ordonnance portant Règlement pour la construction des Maisons, en matériaux incombustibles, dans les Villes de la Colonie du 7 juin 1727"; reproduit dans Edits, Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada, Québec 1854-1856 (3 vols) II, p.314.
10. Peter Kalm, Voyages en Amérique, version anglaise de 1770, (New York 1966) II, p.537.
11. Jean Guillaume Charles Plantavit de Margon La Pause, "La population et la culture des terres, 1760"; Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, XIV, 1933-34, p.211.
12. Joseph Sansom, Travels in Lower Canada (Londres 1820; réédition Toronto 1970) p.16.
13. Communication de M. Conrad Martin, cultivateur et chaumier de Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice; 7 octobre 1975.
14. Dupuy, ibid.

15. Voir à ce sujet l'ouvrage de Fréal et Quérueu, Maisons de Bretagne, pp.23-24.
16. Marc-Aimé Guérin, "La Maison de chaume des basses terres du Saint-Laurent", Revue Canadienne de Géographie, XI, no. 1 (1957): 50.